

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Tarif :
Accompagnement
Après Demos**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville était inscrite sur DEMOS, dispositif d'éducation musicale à vocation sociale de septembre 2016 à juin 2023, ce qui a permis d'accueillir une trentaine d'enfants floiracais sur les deux éditions : 2016-2019 et 2019-2023.

Ce dispositif a permis à ces enfants éloignés de toute pratique musicale de bénéficier d'un apprentissage instrumental par l'orchestre au sein d'un ensemble de 120 musiciens issus de la Gironde. Les enfants floiracais ont participé à 2 ateliers/hebdomadaires encadrés par 3 intervenants

(musiciens et animateur du Centre de Loisirs) et à des répétitions en tutti ou stages à l'Opéra de Bordeaux avec l'ensemble des enfants de la Gironde inscrits sur ce dispositif.

Pour permettre aux enfants qui souhaitaient poursuivre cet apprentissage, un cursus mixte (élèves EMD et enfants Demos) a été mis en place dès la rentrée 2019-2020. Parallèlement, un tarif spécifique *Accompagnement Après-Demos* a été créé et validé au Conseil Municipal du 30 septembre 2019. Ce tarif applicable sur les années scolaires 2019/2020 ; 2020/2021 et 2021/2022 a permis de promouvoir l'insertion sociale et de lutter contre les inégalités, axes de développement inscrits dans le projet de ville.

La ville de Floirac souhaite poursuivre cet accompagnement par le renouvellement de ce tarif *Accompagnement Après-Demos* de 135€ annuel soit 15€/mois pour l'année 2023-2024. Ce tarif est exclusivement applicable pour les enfants ayant participé au dispositif Demos. Cela concerne :

- BOUCHAUD Kimberly
- EDDRESSI Jenna
- ERUAM Emma
- LISON Sueur

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau tarif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission culture en date du jeudi 7 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la création du tarif *Accompagnement Après-Demos* appliqué aux enfants ayant participé au dispositif Demos et inscrits à l'École des arts partagés.

AUTORISE à appliquer le tarif *Accompagnement Après-Demos* sur la base des critères ci-dessus.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

